

Réunion d'information

15/12/2025

**Appel à projets FSE+ Grand Est
26-28 Mission d'accompagnement
socio-professionnel
et d'encadrement technique en
Haute-Marne - P1 OS H**



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr 

1 Le Fonds social européen

2 Les actions visées par l'appel à projets

3 Les modalités de l'appel à projets

4 Questions

PN FSE +

Généralités

Période de programmation 2021-2027

- La région Grand Est dispose de **168 M€**, répartis entre différentes entités gestionnaires :
 - l'Etat pour **43 M€**
 - les organismes intermédiaires pour **125 M€**. Particularité : pas d'organisme intermédiaire en Haute-Marne.
- La déclinaison du PN FSE + en Grand Est s'articule autour de 6 priorités, dont trois majeures :
 - 1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi
 - 2. Favoriser l'employabilité et l'accès effectif à l'emploi des jeunes
 - 3. Renforcer les compétences de la population pour améliorer l'adaptation au changement des travailleurs
- Trois autres priorités visent à promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain, procurer une aide matérielle aux plus démunis, et enfin favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants.



Les grands principes de fonctionnement du programme national FSE+

- ★ Le programme national FSE+ intervient toujours en cofinancement. Un porteur de projet doit donc trouver d'autres cofinanceurs, ou disposer d'une capacité d'autofinancement.
- ★ Le FSE+ n'accorde pas d'aide directement aux personnes, mais finance des projets portés par des structures au niveau local ou national.
- ★ Le paiement de la subvention n'est réalisé qu'en remboursement de dépenses déjà réalisées et dûment justifiées. Une avance peut être versée à la signature de la convention.
- ★ Le projet doit répondre à un appel à projets publié sur le site www.fse.gouv.fr, et correspondre à l'une des priorités du programme national FSE+.
- ★ La demande de financement s'effectue uniquement en ligne via l'application "Ma Démarche FSE+" <https://ma-demarche-fse-plus.fr#/>



Déposer sa demande sur MDFSE+

Le dépôt des candidatures uniquement sur la plateforme MDFSE+ →
au plus tard **le 27 janvier 2026**.

1. Créer un compte

Se connecter à l'application Ma démarche FSE+ :[Accueil | Ma Démarche FSE+](#)

2. Renseigner la fiche établissement

- Nommer le représentant légal et/ou déléguétaire
- Indiquer le n° de portable et fournir l'attestation(preuve du statut de représentant légal et délégation de signature)
- Saisir les ressources publiques octroyées

3. Crée et compléter la demande

- Renseigner les onglets : Généralités, Projet, Plan de financement
- Ajouter les pièces justificatives dans l'onglet « Validation »

4. Valider et signer

- Sélectionner le signataire (personne pré-enregistrée comme représentant légal ou déléguétaire)
- Effectuer la signature électronique
- Statut final : "déposé" (accusé de réception)

Création compte MDFSE+ / Connexion

Accueil | Ma Démarche FSE+



Je crée mon compte EFP CONNECT

Je crée mon compte EFP Connect

Si vous n'avez pas de compte sur le Portail Mes Démarches, merci de vous créer un compte EFP Connect.

Si vous avez auparavant un compte sur le Portail Mes Démarches, pas besoin de vous créer un nouveau compte EFP Connect, connectez-vous directement dans l'encadré à droite avec vos anciens identifiants.

[Je crée mon compte EFP CONNECT](#)

Je valide via le code reçu par mail

Validation de votre compte EFP CONNECT

Bonjour,

Vous avez initié la création d'un compte EFP Connect afin d'accéder au service numérique EFP Admin. Afin de finaliser la création de votre compte EFP CONNECT, merci de saisir le code de validation ci-dessous :

3 7 3 6 9 3

Ce code expirera dans 24 heures.

Vous pouvez également cliquer sur le bouton ci-dessous :

[Valider mon compte](#)

ou copier-coller le lien ci-dessous dans votre navigateur :

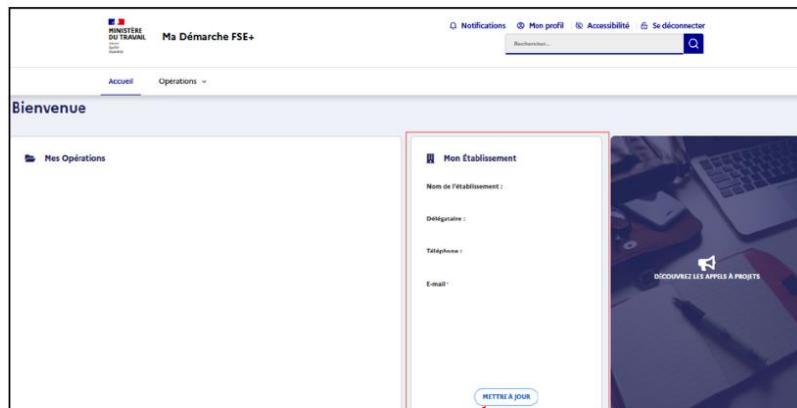


Une fois votre compte créé, connectez-vous à l'application avec les identifiants précédemment renseignés.

Remarque : lors de la première connexion il vous sera demandé d'accepter les conditions générales d'utilisation de l'application.*

Lors de votre première connexion, vous devez renseigner votre fiche établissement. Pour ce faire, il convient de cliquer sur l'encart « Mon établissement » visible depuis la page d'accueil, puis sur .

[METTRE À JOUR](#)



Guide de connexion MDFSE+ :

[Guide de connexion pro mdfse2127 V1 2 VF.pdf](#)



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr



Comment se connecter sur MDFSE+ ?

(Si vous avez déjà un compte sur le Portail Mes démarches)

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
L'ordre, l'égalité, l'avenir

MDFSE-21-27

AGENT DU MINISTÈRE

Je crée mon compte EFP Connect
Si vous n'avez pas de compte sur le Portail Mes Démarches, merci de vous créer un compte EFP Connect.
Si vous avez auparavant un compte sur le Portail Mes Démarches, pas besoin de vous créer un nouveau compte EFP Connect, connectez-vous directement dans l'encadré à droite avec vos anciens identifiants.

Je crée mon compte EFP CONNECT

Je m'identifie avec mon compte EFP Connect
Identifiant (e-mail professionnel)
Mot de passe Afficher
Réinitialiser mon mot de passe
 Je ne suis pas un robot
Je m'identifie avec EFP CONNECT

Mise en place d'EFP Connect le 14/11/2024 : si vous aviez déjà un compte sur le Portail Mes démarches (mesdemarches.emploi.gouv.fr), votre identifiant restera le même lors de votre connexion sur EFP Connect pas besoin de se créer un nouveau compte. Vous devrez simplement réinitialiser votre mot de passe.

Accueil | Ma Démarche FSE+

Saisissez votre email et mot de passe

Cochez la case «Je ne suis pas un robot» et saisissez le code de sécurité affiché

Code de sécurité
Pour afficher un nouveau code ou écouter le code, utilisez les boutons situés à côté de l'image

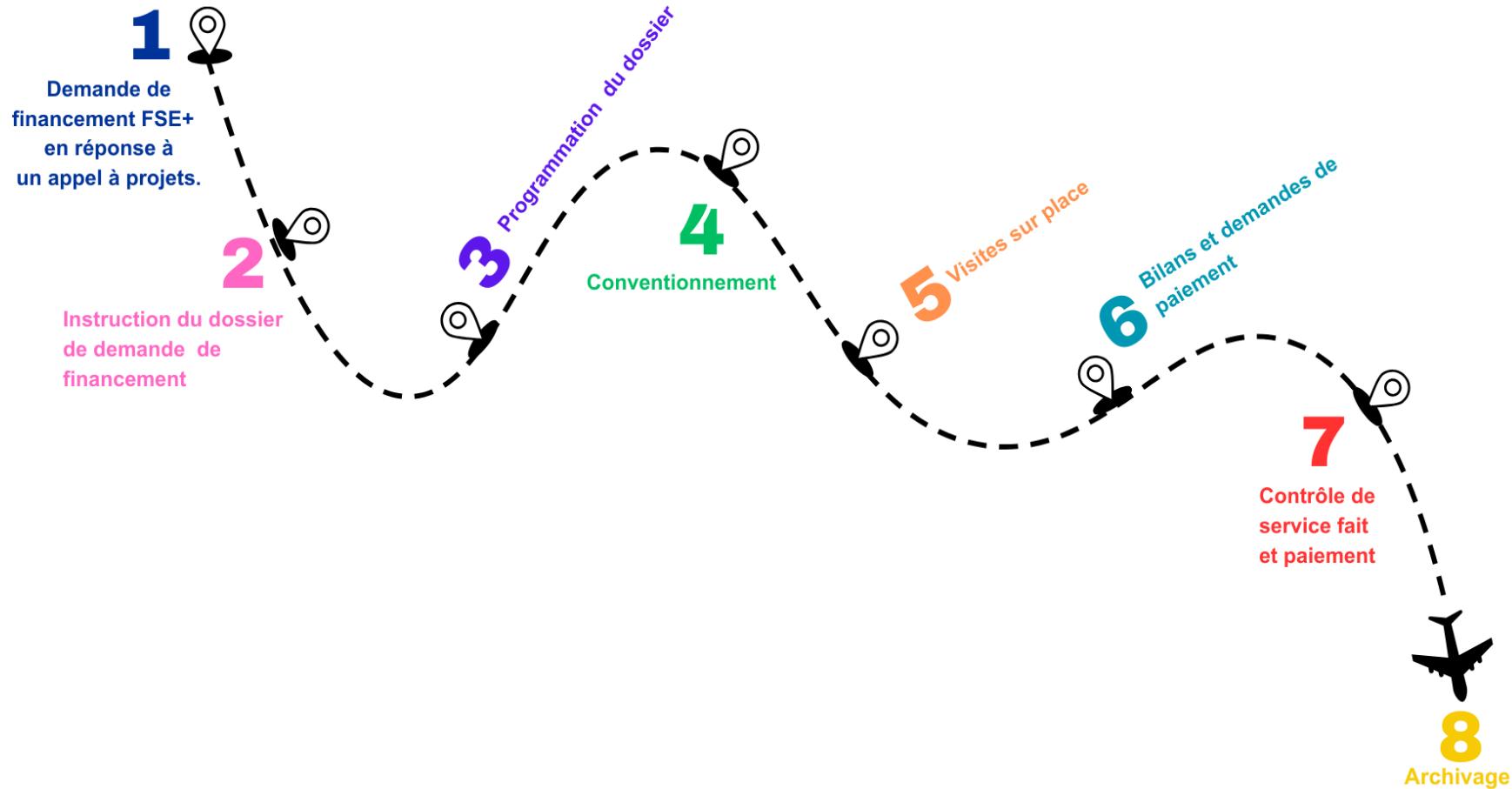


Recopiez le code de sécurité (composé de chiffres et de lettres):



Cliquez sur « Je m'identifie avec EFP CONNECT »

Les étapes d'un projet financé par le programme national FSE+



Les étapes d'un projet du programme national FSE+ / FTJ | FSE



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

**Priorité 1 - Favoriser l'insertion
professionnelle et l'inclusion sociale des
personnes les plus éloignées du marché du
travail et des plus vulnérables/ou des exclus**

Actions attendues



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr 

Objectif spécifique (OS H) :

- ✓ Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

Actions visées :

- ✓ Mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi dans une approche globale de la personne au sein d'ateliers et de chantiers d'insertion

Les candidats éligibles sont les ACI agréés par la DDETS-PP de Haute-Marne

Les réponses en consortium ne sont pas autorisées dans le cadre de cet appel à projets

Le public cible est constitué de salariés en insertion en ACI

[\[21-27\] Guide de procédures_ Indicateurs - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Confluence](#)

Les modalités de l'AAP

L'enveloppe destinée à cet AAP est de 5.000.000 €

- ★ Période de réalisation de l'opération : **01/01/2026 au 31/12/2028** pour une durée de **36 mois**.
- ★ Montant minimum de FSE+ : **36 000 €**
- ★ Minimum coût total éligible : **60 000 €**
- ★ Taux minimum d'intervention du FSE+ : **10%**
- ★ Taux maximum d'intervention du FSE+ : **60%**
- ★ Demandes à déposer le **27 janvier 2026** au plus tard via MDFSE + (accès via <https://fse.gouv.fr/>)

Critères de sélection

→ **Eligibilité** du projet vis-à-vis de l'appel à projets vérifiée à l'instruction (dépenses conformes aux règlements européens, période de réalisation, contrat d'engagement républicain pour les associations,...).

→ **Critères communs de priorisation des opérations :**

- les opérations sélectionnées doivent contribuer à atteindre les objectifs fixés dans le PN;
- l'aide doit être proportionnée à la dimension de l'opération ;
- un intérêt particulier est apporté à :
 - la logique de projet,
 - la qualité du partenariat,
 - au nombre de participants et à leur ciblage,
 - la cohérence du projet avec le PN et le cadre de performance.

Critères de sélection

→ Critères spécifiques de sélection

- L'impact du projet sur l'objectif poursuivi, le public accompagné et le territoire ;
- L'expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens ;
- La prise en compte des caractéristiques du territoire (rural, isolé, zone urbaine sensible, etc.) ;
- L'effet levier pour l'emploi ;
- La cohérence avec d'autres programmes ou dispositifs mis en œuvre sur le territoire.

Obligations du porteur de projet

Communication européenne à partir du dépôt de la demande FSE+ : <https://fse.gouv.fr/les-obligations-de-communication>



Le porteur de projet doit respecter les obligations de visibilité, transparence et communication indiquées dans le Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021. *Pénalités pouvant aller jusqu'à 3% du montant de la subvention accordée*

Respect des principes horizontaux

Guide des principes horizontaux

- ✓ non-discrimination,
- ✓ accessibilité aux personnes en situation de handicap,
- ✓ égalité femmes-hommes.

La collecte des données

Pour évaluer des actions financées par les crédits européens, le règlement UE n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 rend obligatoire la collecte de certaines données relatives à la situation des personnes qui participent à une action.

Le « Questionnaire de recueil des données à l'entrée des participants(...) » disponible dans : Article publié sur le site de la DREETS GE : [Comprendre la gestion des participants dans les projets financés par le FSE+ - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

Sur Confluence : [\[21-27\] Modèle - Questionnaire participant pour les organismes bénéficiaires du Fonds social européen Plus \(FSE+\) - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets – Confluence](#)

TEMPORALITE DE LA COLLECTE ET DE LA SAISIE

La collecte et la saisie des données des participants se font

- **À l'entrée dans l'action** : Dès la notification de recevabilité du dossier, et dès qu'un participant rejoint l'opération, ses données doivent être saisies dans le système « Ma démarche FSE ». Une saisie régulière est ensuite recommandée : au fil de l'eau en cas de saisie directe sur l'applicatif MDFSE+ et à minima de manière trimestrielle si elle est opérée par import Excel.

Les données doivent impérativement être saisies avant le bilan final.

- **À la sortie de l'action** : Lorsque le participant quitte l'opération, il est nécessaire de saisir sa situation à la sortie, en incluant la date de sortie et les résultats obtenus. La saisie des données doit se faire au plus tard lors du bilan final de l'opération.

! *En cas de participant(s) inéligible(s), un taux correspondant sera déduit des dépenses lors du contrôle du service fait.*



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

L'appel à projets prévoit 2 profils de plan de financement

L'AAP vise les opérations des ACI dit « **en périmètre restreint** » = seules les **fonctions d'encadrement technique d'insertion et d'accompagnement sociopro** sont éligibles.

- ✓ Un plan de financement **7%** des dépenses de prestations (au réel) pour calculer les dépenses indirectes. → Seul le poste de dépenses de presta est ouvert dans le plan de financement
- ✓ Un plan de financement **15%** des dépenses de personnel pour calculer les dépenses indirectes. → Seul le poste de dépenses de personnel est ouvert dans le plan de financement

*Les dépenses de personnel des salariés chargés du suivi administratif de la convention seront considérées comme des dépenses indirectes de l'opération (fonctions supports pré existantes à l'aide FSE+/FTJ) et ne seront pas déclarées dans les dépenses de personnel de l'opération. Leur coût est couvert par le forfait.

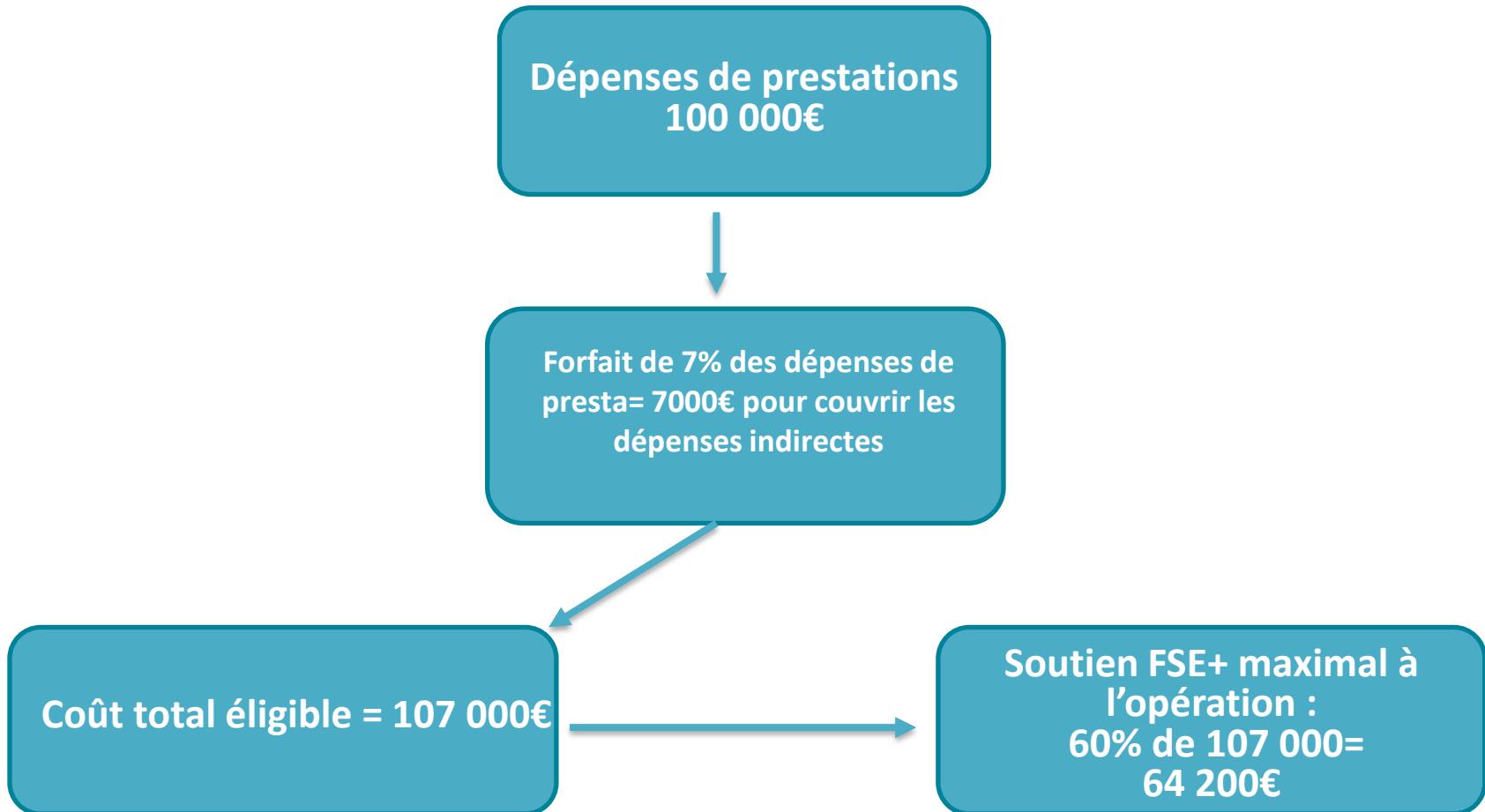
[\[21-27\] Guide de procédures Demande de subvention Bénéficiaire - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Confluence](#)



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Exemple d'un plan de financement- Forfait de 7%



Exemple d'un plan de financement- Forfait de 15%

Dépenses de personnel
80 000 €

Forfait de 15% des
dépenses de personnel =
12000€ pour couvrir les
dépenses indirectes

Coût total éligible = 92 000€

Soutien FSE+ maximal à
l'opération :
60% de 92 000=
55 200€



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Besoin d'aide ?

L'unité FSE de la DREETS Grand Est reste à votre disposition.

Pour rappel, voici les coordonnées des agents de l'unité FSE que vous pouvez joindre :

➤ en cas de problème technique avec MDFSE + :

- Valérie BALSON – 03.83.30.89.68 / 06.66.62.72.46 - valerie.balson@dreets.gouv.fr
- Marie FICHOT – 03.88.14.32.39/ 06.98.68.83.82 - marie.fichot@dreets.gouv.fr

➤ pour toute question sur le fond avant le dépôt de la demande vous pouvez contacter :

- Marianne QUINSAT – 03.88.15.43.46 – marianne.quinsat@dreets.gouv.fr (Site de Strasbourg)
- François OTERO – 03.88.75.86.72 - francois.tero@dreets.gouv.fr (Site de Strasbourg)
- Anne SCHWOERER – 03.83.30.89.65 – anne.schwoerer@dreets.gouv.fr (site de Nancy)



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Questions ?

C'est à vous...



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr The logo for the Grand Est region of France, consisting of three interlocking circles in blue, green, and purple.